

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

## L'ECOLAB

Tiers-lieu d'innovation et de transition



VILLAGE DES ATHLETES – SECTEUR D  
SCCV QUINCONCES

# **SOMMAIRE**

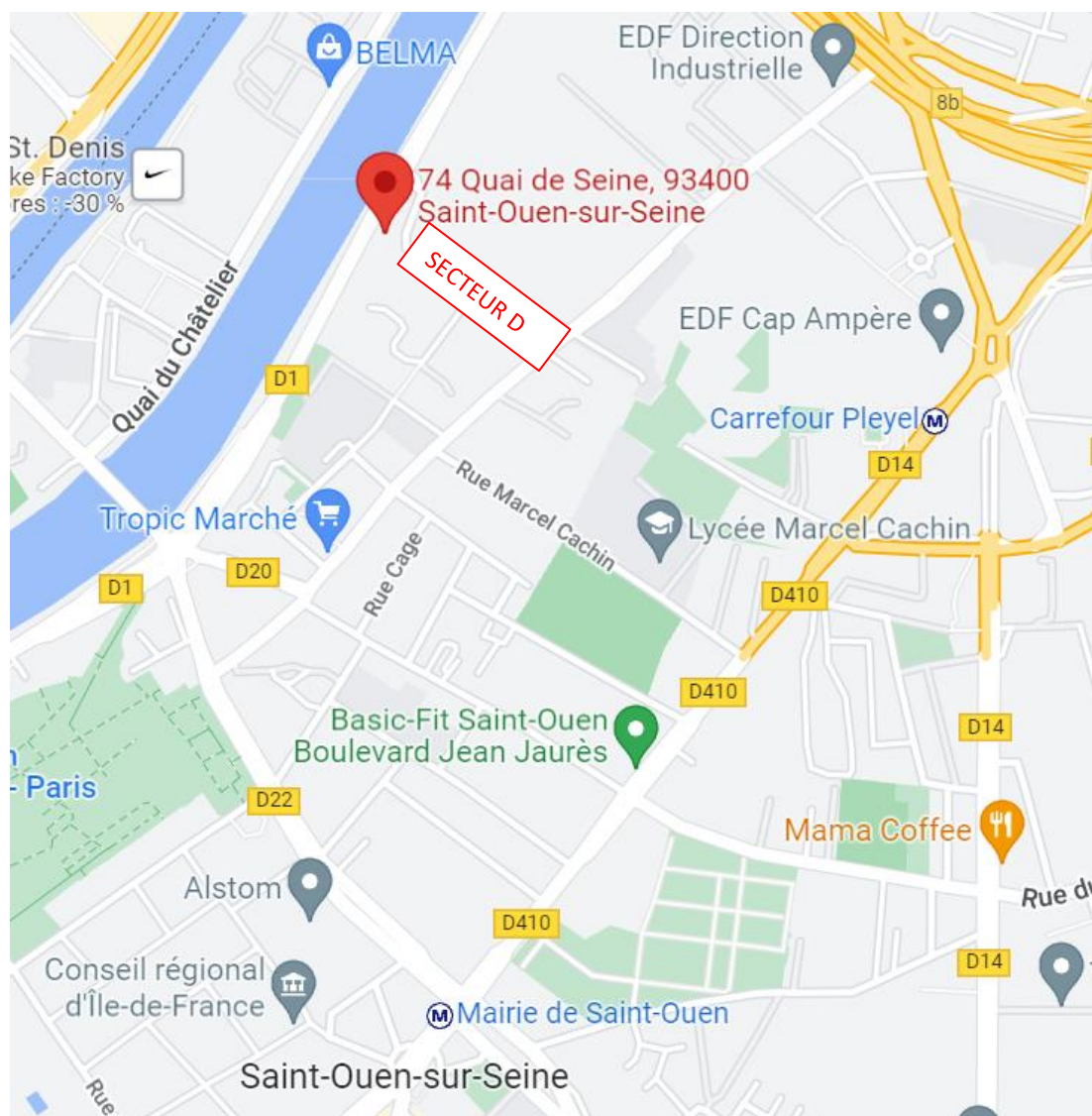
- 1. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJET**
- 2. LES ENJEUX DE L'ECOLAB**
- 3. LES GRANDES THEMATIQUES ATTENDUES**
- 4. DESCRIPTIF DE LA COQUE D'ACTIVITE**
- 5. CONDITIONS FINANCIERES ET MODELE ECONOMIQUE**
- 6. LIVRABLES ATTENDUS ET CRITERES DE SELECTION**
- 7. CALENDRIER PREVISIONNEL**
- 8. MODALITES DE DEPOT**
- 9. ANNEXE : PLAN DETAILLE DES COQUES**

Au cœur du Village des athlètes qui deviendra quartier, le futur « Ecolab » aura vocation à centraliser les initiatives locales et citoyennes du territoire au sein d'une coque à rez-de-chaussée dédiée. C'est dans ce contexte que la SCCV QUINCONCES et la SCI QUINCONCES ACTIVITES, avec le soutien des villes de Saint-Ouen-sur-Seine, Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis, Plaine Commune et la SOLIDEO, lancent aujourd'hui cet appel à manifestation d'intérêt.

## I- CONTEXTE DE L'APPEL A PROJET

Depuis novembre 2019, la SCCV QUINCONCES (Caisse des Dépôts et ICADÉ) est opérateur du lot D à Saint-Ouen-sur-Seine au sein de la ZAC Village Olympique et Paralympique, dont l'aménageur est la SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques).

A ses côtés, la SCI QUINCONCES ACTIVITES (Caisse des Dépôts et ICADÉ) est investisseur de long terme sur l'ensemble des coques commerciales et d'activités en pieds d'immeuble du lot D permettant de garantir une cohérence programmatique d'ensemble et un engagement au service du territoire.







*Perspective 3D de la ZAC Village Olympique et Paralympique*

Développé en deux phases, le lot D a la particularité d'accueillir dans un premier temps 3 000 athlètes venant du monde entier (et 15 000 à l'échelle du village tout entier) pendant la période des Jeux, puis d'être reconverti lors d'une seconde phase appelée Héritage qui consiste à livrer définitivement les bâtiments aux 6 000 nouveaux habitants et 6 000 nouveaux salariés. Ces nouveaux habitants arriveront à partir de fin 2025, faisant de l'ensemble du Village un véritable quartier de ville.

En Héritage, le lot D, aussi appelé Secteur des Quinconces développe 52 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dont 9 009 m<sup>2</sup> de bureaux et 643 logements pour tous, répartis en 12 bâtiments :

- 239 logements en accession
- 95 logements locatifs sociaux familiaux
- 100 logements locatifs intermédiaires
- Une résidence étudiante de 149 chambres
- Une résidence sociale de 60 studios ciblant en priorité des personnes en situation de handicap ou des femmes seules (ADOMA)

Au rez-de-chaussée, 3 400 m<sup>2</sup> d'espaces ouverts au public sont développés au sein d'un socle commun très largement vitré, pour animer la vie de quartier et répondre aux besoins des habitants. Une diversité programmatique est prévue pour permettre l'activation et la pérennité du quartier en phase Héritage. S'y trouveront notamment deux lieux d'activités atypiques : le Social Sport Club, projet en



cours de développement, conçu autour de la pratique du sport et de l'accompagnement scolaire ; et l'Ecolab. Des commerces de proximité et un restaurant se trouveront également à proximité immédiate de l'Ecolab. Dans ce quartier, se trouve déjà la Cité du cinéma comprenant de nombreux studios d'enregistrement qui fait l'objet d'une réflexion de redéveloppement.

Plus largement, le nouveau quartier qui se déploie également sur les secteurs A, B, E, intégrera à RDC une programmation diverse répartie sur 10 000 m<sup>2</sup> : commerces de proximité, restaurant, services, activités (centre médical, loisirs sportifs). Certaines coques seront dédiées à des activités de type ESS et /ou fabriques locales et de proximité type fablab, recyclerie, textile, fabrique numérique, atelier connecté, artisanat et appui aux porteurs d'initiatives entrepreneuriales.





## II- LES ENJEUX DE L'ECOLAB

*Le bâtiment 10 et son Ecolab  
en rez-de-chaussée*



L'Ecolab a vocation à s'inscrire autour de 4 piliers majeurs :

1. Il devra être **un lieu de sensibilisation aux écocestes et d'animation des dynamiques innovantes** développées sur le lot D (lieu démonstrateur, lieu pédagogique, lieu de formation). L'Ecolab constitue le lieu de proximité nécessaire pour impulser la vie du quartier autour des questions de développement durable, d'écologie et de solidarité. Cet espace pourra faire rayonner les ambitions mises en œuvre sur le lot D et rendre les usagers acteurs directs du changement. Dans ce but, des outils permettant de prolonger et d'infuser l'action de l'Ecolab dans la vie quotidienne pourront être proposés, par exemple des outils numériques permettant de relayer l'information, de mettre en réseau les acteurs et de les accompagner dans leur démarche de transformation. En ce sens, l'opérateur pourra par exemple s'intégrer au réseau du comité Eco<sup>1</sup>.
2. Le secteur s'inscrit dans un département particulièrement actif en termes de vie associative et qui regorge d'initiatives en lien avec les grandes thématiques de l'Ecolab. **L'implication et la prise en compte du tissu associatif** sera donc un outil et un élément clé de sa programmation. Proches des habitants et de leurs besoins, les associations jouent donc un rôle central pour la création de liens et la pérennité de l'Ecolab.
3. **Un ancrage social et local fort** devra lui permettre de devenir un point de référence pour les habitants du quartier, l'Ecolab est un espace qui leur est dédié. Le projet doit être résolument tourné vers les habitants, notamment en pensant des activités ou services de proximité, abordables et destinés au grand public. Anciens comme nouveaux habitants du territoire pourront s'approprier ce nouveau lieu, qui prendra en compte la grande mixité de la population du quartier.
4. C'est un tout nouveau quartier, à grande échelle qui prendra vie à la croisée de Saint-Ouen, Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis. Il s'agira aussi de **s'inscrire dans une cohérence programmatique et urbaine** favorisant les synergies et les complémentarités avec les acteurs et les centralités existants ou en développement. L'Ecolab peut également avoir une ambition à l'échelle du bassin de vie et un rayonnement visant la création de liens entre les territoires et l'intégration des habitants nouveaux comme historiques. Habitants, écoliers, professionnels sont autant de publics qui pourront se rencontrer dans l'Ecolab.

---

<sup>1</sup> [https://www.ouvrages-olympiques.fr/sites/default/files/fichiers/DP%20Programme%20Eco%20citoyen\\_juin2024.pdf](https://www.ouvrages-olympiques.fr/sites/default/files/fichiers/DP%20Programme%20Eco%20citoyen_juin2024.pdf)

### III- LES GRANDES THEMATIQUES ASSOCIEES

S'appuyant sur le contexte territorial et sur la genèse du projet, l'Ecolab s'intégrera dans la continuité et incarnera l'ADN du quartier. Sa programmation pourra se développer autour des grandes thématiques ci-après.

#### **1. La valorisation des ressources**

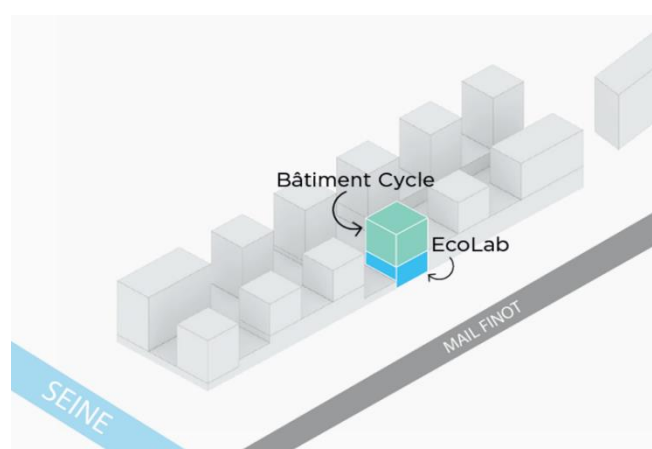
La thématique principale de l'Ecolab pourra se porter sur le sujet de la valorisation des ressources (eau, énergie, recyclage, matériaux, biodiversité etc....).

En appui, il s'agira de mettre en avant le « bâtiment Cycle », véritable démonstrateur qui se déploie dans les logements au-dessus de l'Ecolab.

Ce bâtiment propose d'initier une véritable transition vers des « Bâtiments Ressources » et « Zéro Déchet » en exploitation, limitant fortement les impacts environnementaux et recréant de la valeur locale et de nouveaux métiers.

En sous-sols de ce bâtiment, plusieurs locaux techniques abritent une véritable station d'épuration miniature permettant le recyclage des eaux grises, des eaux noires mais aussi la valorisation de l'urine et des matières fécales.

Au total, l'ambition est celle d'économiser jusqu'à 60% de la consommation d'eau potable.



Il aborde également le cycle de « l'assiette à la terre » en accueillant un électro-composteur visant la récupération et la valorisation de l'ensemble des biodéchets du secteur D à partir d'une collecte par mode doux.

Situé au rez-de-chaussée du bâtiment Cycle, l'Ecolab représentera le lien entre les habitants et ce bâtiment exemplaire. Il pourra être support du dialogue entre tous les acteurs concernés par l'exploitation de la ville sur le lieu même de l'expérimentation avec l'ensemble des acteurs de la filière de l'économie circulaire des porteurs de technologies aux futurs usagers. Il aura pour ambition de permettre de capitaliser collectivement sur ce retour d'expérience et de diffuser les innovations.

#### **2. La biodiversité et la nature en ville**

Au cœur du lot D, près de 3 000 m<sup>2</sup> de jardin se développent et laissent place à la nature et à la biodiversité en plein cœur du quartier. Ce jardin, accessible pour les habitants des bâtiments du lot D, est un espace de détente et de déambulation. Au-delà de ces aspects, sa fonction est essentielle au cœur de la ville : en apportant fraîcheur et ombre, il permet de lutter contre les îlots de chaleur, en



apportant pleine terre et diversité des plantations, il permet de redonner sa place à la biodiversité. Ce jardin, « la forêt », a été conçu pour que l'entretien y soit anecdotique, et que les interventions humaines y soient minimales.

Une démarche artistique y prend également place autour des mâts de Jan Kopp répartis tout au long des cheminements. Cette forêt est un espace privatif appartenant aux copropriétés du lot D, elle peut néanmoins permettre d'incarner les grands enjeux autour de la nature en ville (îlot de fraîcheur, biodiversité, bien-être des habitants) et permettre d'accompagner l'appropriation et la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité.

Une démarche de suivi et sensibilisation à la biodiversité est également en cours de mise en place à l'échelle du lot D et du Village des athlètes avec la CDC Biodiversité et le Museum National d'Histoire Naturelle. Des animations destinées aux habitants et usagers seront organisées plusieurs fois par an et permettront également de collecter des données de suivi de la faune et de la flore. Des capteurs seront installés afin de monitorer la fréquentation des lieux par des espèces animales et étudier leur évolution. L'Ecolab pourra s'appuyer sur cette démarche pour développer des actions autour de la biodiversité.



*Vue d'ensemble de la forêt au printemps 2024. La forêt vient d'être plantée et prendra toute son ampleur au fil des mois*

### **3. Le réemploi et la circularité des ressources**

Pour répondre au double enjeu d'accueillir plusieurs milliers d'Athlètes et devenir un véritable quartier de ville offrant une mixité d'usage, le sujet du réemploi a été central dès sa création avec l'ambition de réemployer 75% des éléments provisoires installés. En s'appuyant sur cette expérience, l'Ecolab pourra développer des actions autour de la valorisation de nos ressources existantes sous toutes ses formes : réparation, upcycling, valorisation du don, etc. Il aura vocation à impulser une dynamique d'intégration de l'économie circulaire, de sensibilisation sur ces sujets, à l'échelle du quartier.

L'existant et ses innovations sont ainsi des ressources et incarnent les thématiques à développer dans l'Ecolab, un lieu pouvant servir à sensibiliser, former, se professionnaliser, se divertir, se rencontrer, éduquer, être un endroit de vie et de partage. La proximité des innovations dans les bâtiments adjacents montre que ce sont des réels possibles.



*Vue 3D intérieure de l'Ecolab*

### **4. Exemples d'activités et services à mettre en place**

La matérialisation de ces thématiques se trouvera dans un équilibre entre différentes formes d'activités marchandes et non marchandes. Sans que la liste soit exhaustive ou restrictive, il est possible de mettre en place des services marchands (location d'espace/matériel, points relais, petite restauration, ...), des services non marchands (prêt d'objet, mise en relation, collecte, ...), des activités, animations et formations (atelier réparation, expositions, sensibilisation, ...) ; le tout avec

des partenaires. Il faudra accompagner les habitants dans l'appropriation des écogestes et dans la diffusion des innovations du bâtiment cycle.

Par ailleurs, il est à noter que l'ASL qui regroupe la gestion des communs des copropriétés du Secteur D lancera des appels d'offre lors de la livraison du quartier notamment sur la récolte et la valorisation des biodéchets des bâtiments ou encore pour l'entretien du jardin. Le gestionnaire de l'Ecolab pourra y répondre, et élargir ainsi son champ d'activité.

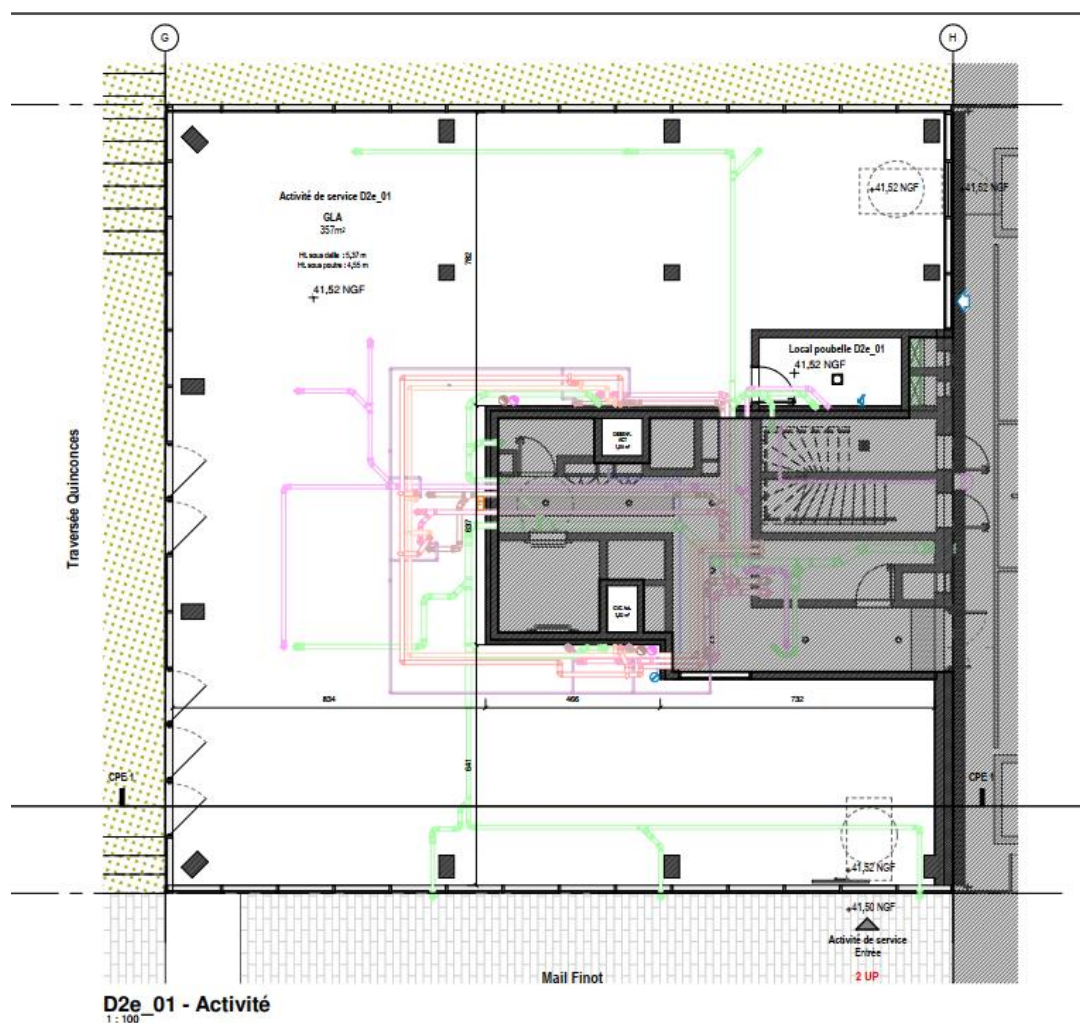
#### IV- DESCRIPTION DE LA COQUE D'ACTIVITE

Vue d'ensemble des coques de commerce et activité sous le secteur D2 :





Plan de la coque D2E01 dédiée à l'Ecolab (voir annexe 1) :



**Les travaux d'aménagement sont à la charge du preneur** : les coques sont mises à disposition en état brut de béton, fluides en attente. Les coques sont classées **ERP - établissement recevant du public**.

Le niveau brut est réalisé à -8 cm du niveau fini projeté (niveau après réalisation des travaux d'aménagement à la charge du preneur). Les surcharges d'exploitation admissibles sont de 500 daN/m. Les façades et portes d'accès sont réalisées : un mur rideau (vitre toute hauteur) constitue la façade. L'alimentation EDF est en attente, mais le comptage et la filerie intérieure à la cellule est à la charge du preneur. L'abonnement par cellule est à la charge du preneur.

Le chauffage de chaque cellule pourra se faire par raccordement électrique à la charge du preneur selon la puissance disponible dans chaque cellule. La climatisation devra se faire par raccordement électrique avec une limite de 75 W/m<sup>2</sup>.

Compte tenu de l'architecture des bâtiments, des canalisations communes pourront traverser le volume des commerces notamment des canalisations de fluides et gaines d'extraction, des descentes d'eaux pluviales, des câbles électriques et téléphoniques, des canalisations d'évacuation. Ces éléments sont représentés sur les plans.

## Fiche technique de l'Ecolab

### Surfaces de l'Ecolab

	Hauteur sous dalle	Hauteur sous poutre	Surface de Plancher (SDP)	GLA
<b>Ecolab</b>	5,37 m	4,55 m	335,2 m <sup>2</sup>	357,0 m <sup>2</sup>

**Définition de la GLA (Gross Leasable Area) :** ce terme désigne la surface locative brute et se mesure comme suit:

- à l'axe des murs, cloisons ou poteaux, mitoyens entre les locaux et d'autres locaux privatifs,
- au nu extérieur des murs, cloisons ou poteaux, mitoyens entre les locaux et les parties communes,
- au nu extérieur des murs mitoyens des locaux avec d'autres immeubles ou des murs extérieurs de l'immeuble,
- à la limite entre les locaux et les parties communes ou l'extérieur en l'absence de murs,

sans déduction des trémies, poteaux, gaines, réseaux, cloisons intérieures propres aux locaux dans la limite d'1 m<sup>2</sup> par élément.

Elle ne comprend pas la surface occupée par les gaines, trémies et réseaux à l'usage non exclusif des locaux.

Il est précisé que pour le calcul de la surface GLA, les épaisseurs de murs et cloisons seront limitées à 20 cm, et les surfaces dont la hauteur est inférieure à 1,80 mètre ne seront pas prises en compte.

**Le loyer est calculé sur la base des mètres carrés GLA.**

### Calcul des effectifs et UP

Type	Catégorie	Règle effectif	Effectif calculé sur la SDP	UP
M	5	1P./3m <sup>2</sup>	112+4	2 dégagements totalisant 3 UP

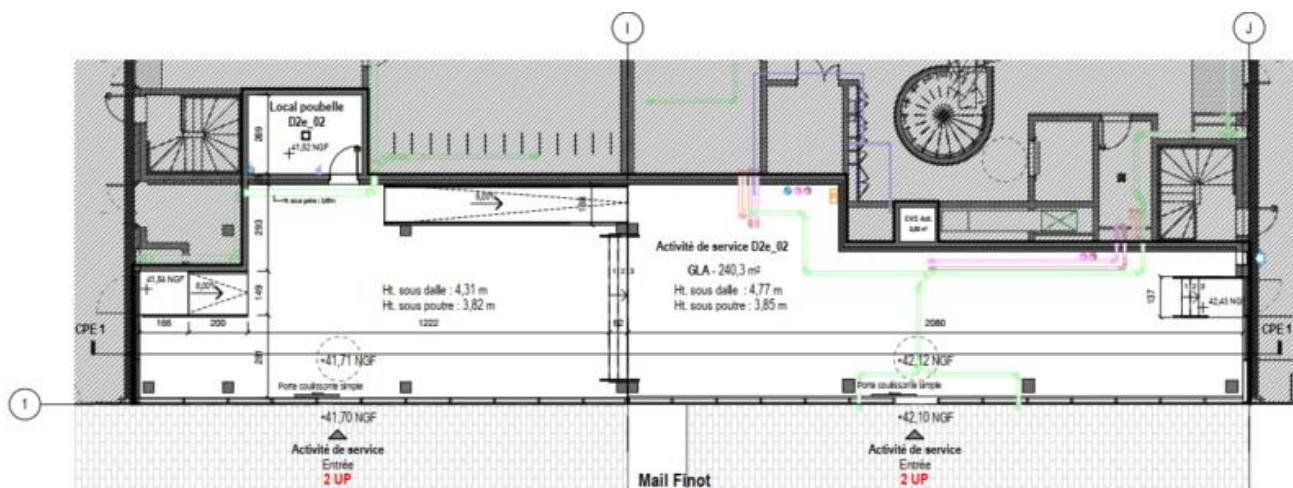
### Mesures conservatoires disponibles

Mesures Conservatoires Plomberie	Mesures Conservatoires Electricité	Mesures Conservatoires CVC
1 attente EU DN100/200m2 1 attente EV DN100/200m2 + alimentation	Profil Tarif Jaune 40.7kVA Fourreaux/Réservations pour fibre optique	Section des grilles et gaines permettant d'être conforme à l'effectif

## **Option – Intégration au projet de la coque D2E02**

En option, la coque voisine (indépendante et non communicante) dénommée D2E02 peut être considérée dans le projet global de l'Ecolab. Le candidat est libre de choisir la coque D2E01 seule ou les 2 coques D2E01 + D2E02, selon son projet. A noter, le niveau de loyer pour la coque D2E01

correspond à une destination ESS tandis que pour la coque D2E02, il s'agit d'un niveau de loyer classique.



**D2e\_02 - Activité**  
1 : 150

### Fiche technique de la coque D2E02

#### Surfaces

	Hauteur sous dalle	Hauteur sous poutre	Surface de Plancher (SDP)	GLA
<b>D2E02</b>	4,31 et 4,77 m	3,82 m et 3,85 m	220 m <sup>2</sup>	240,3 m <sup>2</sup>

#### Calcul des effectifs et UP

Type	Catégorie	Règle effectif	Effectif calculé sur la SDP	UP
W	5	1P./10m <sup>2</sup>	22+4	2 dégagement totalisant 3UP

#### Mesures conservatoires disponibles

Mesures Conservatoires Plomberie	Mesures Conservatoires Electricité	Mesures Conservatoires CVC
1 attente EU DN100/200m2 1 attente EV DN100/200m2 + alimentation	Profil Tarif Bleu 31.2kVA Fourreaux/Réservations pour fibre optique	Section des grilles et gaines permettant d'être conforme à l'effectif



## V- CONDITIONS FINANCIERES ET MODELE ECONOMIQUE

Le local de l'Ecolab (D2E01) et le local en option (D2E02) sont des locaux à destination d'activité/services et ne sont pas des commerces au sens de l'urbanisme.

Le bail qui sera signé sera un bail commercial.

Le loyer attendu par l'investisseur sur la surface de l'Ecolab est un loyer permettant l'installation d'un modèle associatif. Cette coque est fléchée ESS, les répondants à cet AMI doivent donc être qualifiés d'acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Il s'élève à environ **80€ HT/HC/m<sup>2</sup>/an GLA soit environ 28 560 € HT/HC (Hors charges) annuel.**

Concernant l'option, la coque D2E02 est fléchée pour une activité plus classique disposant donc d'un loyer de marché à hauteur de **200€ HT/HC/m<sup>2</sup>/an GLA environ, soit 48 060 € HT/HC (Hors charges) annuel.**

A noter, il n'y a pas de charges de copropriété. Cependant, des charges modérées liées à l'appartenance du volume à l'ASL du Secteur D seront à prendre en compte.

Le volume de l'Ecolab est indépendant du volume de logements situé au-dessus.

## VI- LIVRABLES ATTENDUS ET CRITERES DE SELECTION

Dans le cadre de cet AMI et afin de pouvoir analyser les propositions, il est demandé aux candidats de répondre à cet AMI avec la trame suivante :

- **Partie 1 – L'équipe :**
  - o présentation de l'ensemble de l'équipe et des éventuels partenaires dans une note de 10 pages maximum présentant les missions, références et exemples de projets déjà réalisés
  - o dossier administratif comprenant :
    - statuts de la/des structure(s) datés et signés
    - récépissé de déclaration en Préfecture ou le Kbis de moins de 3 mois pour les entreprises.
    - L'attestation agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale) nécessaire pour les entreprises commerciales de type SAS, SASU ...
    - derniers bilans comptables et pour les entreprises, la liasse fiscale.
  
- **Partie 2 – Le projet :** présentation du projet en 10 pages maximum : philosophie et programmation du lieu, actions répondant aux thématiques attendues, locaux visés (avec ou sans l'option), aménagements envisagés, partenariats, modalités de prise à bail souhaitées (durée, garanties locatives, ...)

- **Partie 3 – L'équilibre économique :**
  - o une note sur le modèle économique avec la présentation d'un équilibre entre activité marchande et non marchande, un business plan d'exploitation de 3 à 5 ans prenant notamment en compte les coûts d'investissement initiaux (aménagement, mobilier et équipements...) et le loyer, ainsi que les modalités de financement.
  - o une lettre d'intention (LOI)/proposition locative exposant les engagements proposés par le candidat et formalisant les conditions souhaitées afin de cadrer les futures discussions pour la prise à bail (à ce stade non engageante).

Les critères d'évaluation des propositions qui seront reçues sont les suivants :

- Qualité de la programmation proposée et prise en compte des thématiques (notamment sensibilisation aux écogestes)
- Intégration à l'héritage des initiatives innovantes du Secteur D
- Ancrage local ou capacité à s'intégrer dans le tissu associatif local
- Capacité à impliquer un public le plus large possible
- Equilibre financier
  - o Qualité du business model d'exploitation
  - o Qualité du bail (garanties locatives, durée du bail, taux d'effort, niveau de loyer)
  - o Type de financement
- Dimension ESS du projet proposé
- Solidité de la gouvernance

Le Comité de sélection sera constitué des membres de la SCCV QUINCONCES et de la SCI QUINCONCES ACTIVITES, ainsi que des villes de Saint-Ouen, Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis, l'EPT Plaine Commune et la SOLIDEO.

## **VII- CALENDRIER PREVISIONNEL**

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- o Début de l'AMI : 24 juin 2024
- o Date limite d'envoi des dossiers : 18 octobre 2024
- o Echanges avec les candidats et pré-sélection : novembre 2024
- o Comité de sélection : début décembre
- o Sélection du preneur : 20 décembre 2024
- o Définition des modalités du projet avec l'investisseur : Janvier – Juillet 2025
- o Disponibilité de la coque : T4 2025

## VIII- MODALITES DE DEPOT

Contact à joindre

Laure-Anne HALAY

ICADE PROMOTION

[laure-anne.halay@icade.fr](mailto:laure-anne.halay@icade.fr)

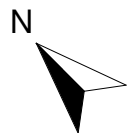
Format du dépôt

Un dossier contenant un PDF pour chacune des trois parties envoyé par mail **au plus tard le 18 octobre 2024.**

## IX- ANNEXE

Plan détaillé des coques



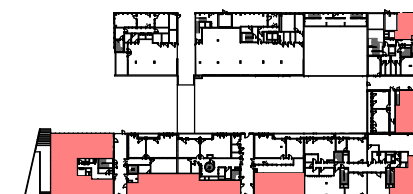


# Village des Athlètes - Héritage

Saint-Ouen-sur-Seine

Lot	Local	Niveau
D2	D2_00	N0

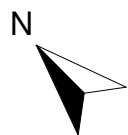
## Plan de repérage



## LÉGENDE

Echelle 0 5 10

Indice: 0 Date d'édition: 25 Mars 2021



2

G

H

Traversée Quinconces

Activité de service D2e\_01  
**GLA**  
 357m<sup>2</sup>  
 Ht. sous dalle : 5,37 m  
 Ht. sous poutre : 4,55 m  
 +41,52 NGF

+41,52 NGF

+41,52 NGF

Local poubelle D2e\_01  
 41,52 NGF

DESENF. ACT  
1,08 m<sup>2</sup>

CVC Act.  
1,02 m<sup>2</sup>

834

466

732

641

637

782

CPE 1

CPE 1

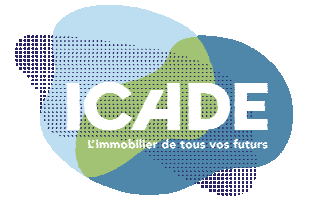
+41,50 NGF

Activité de service  
Entrée

2 UP

Mail Finot

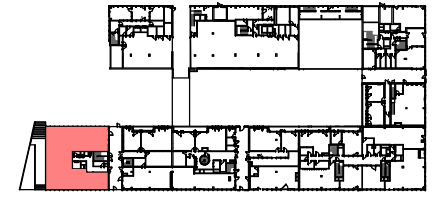
**D2e\_01 - Activité**  
 1 : 100



Village des Athlètes - Héritage  
 Saint-Ouen-sur-Seine

Lot	Local	Niveau
D2	D2_01a	N0

Plan de repérage



SURFACES m<sup>2</sup>

GLA - D2e01	
Destination	Surface GLA
D2e01	357,00 m <sup>2</sup>

Effectifs admissibles :  
 112 + 4 personnel

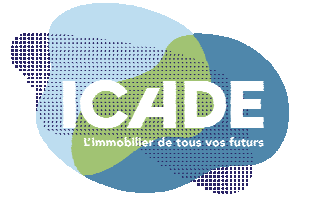
LÉGENDE

- Attente EF
- Attente évacuation EU
- Attente évacuation EV
- Plomberie évacuation EP
- Plomberie évacuation EU
- Plomberie évacuation EU EV
- Plomberie isolée Retour ECS
- Plomberie isolée ECS
- Contrôle alimentation hydraulique
- Siphone de Sol
- Robinet de puisage
- Grille de soufflage CTA
- Penetration ENEDIS pour Tableau Divisionnaire

Echelle

Indice: 0 Date d'édition: 25 Mars 2021



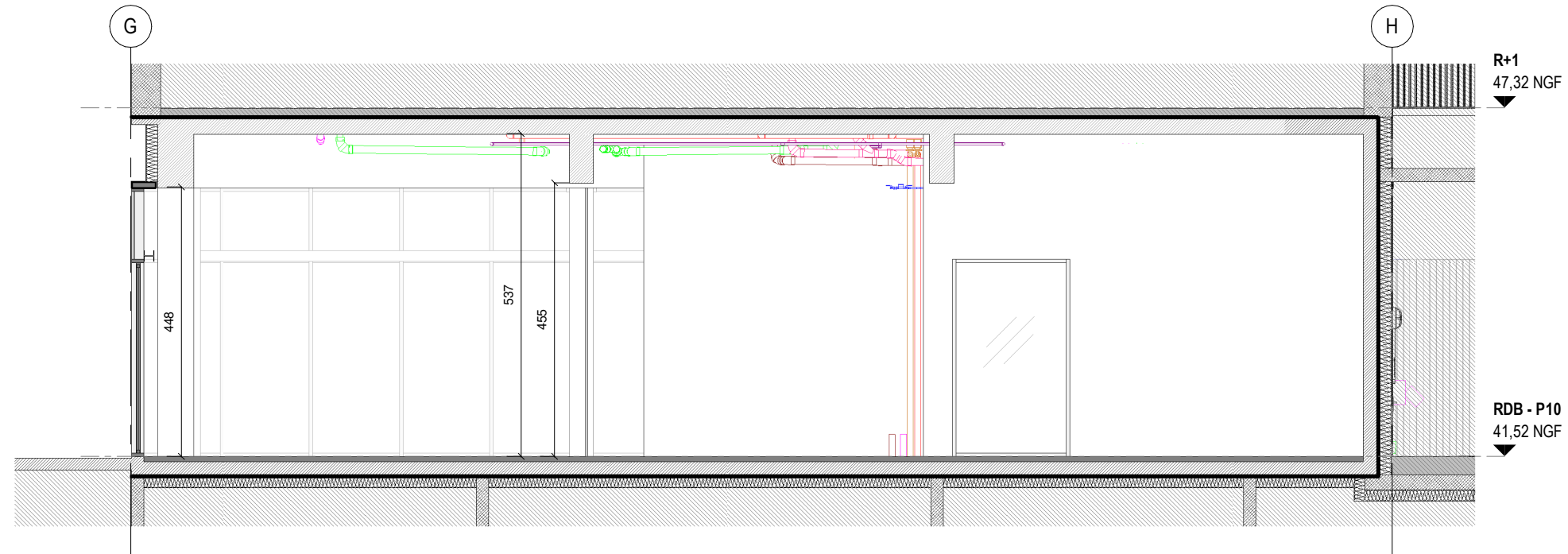
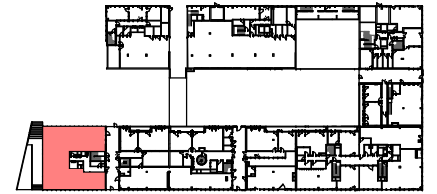


Village des Athlètes - Héritage

Saint-Ouen-sur-Seine














Lot	Local	Niveau
D2	D2_01b	N0

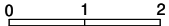
Plan de repérage



**CPE 1**  
1 : 100

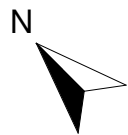
LÉGENDE

-  Attente EF
-  Attente évacuation EU
-  Attente évacuation EV
-  Plomberie évacuation EP
-  Plomberie évacuation EU
-  Plomberie évacuation EU EV
-  Plomberie isolée Retour ECS
-  Plomberie isolée ECS
-  Contrôle alimentation hydraulique
-  Siphone de Sol
-  Robinet de puisage
-  Grille de soufflage CTA
-  Penetration ENEDIS pour Tableau Divisionnaire

Echelle 

Indice: 0 Date d'édition: 25 Mars 2021



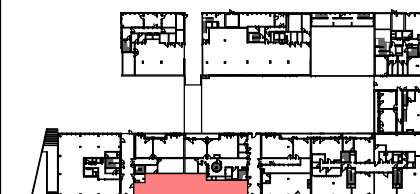


# Village des Athlètes - Héritage

Saint-Ouen-sur-Seine

Lot	Local	Niveau
D2	D2_02	N0

## Plan de repérage



## SURFACES m<sup>2</sup>

GLA - D2e02	
Destination	Surface GLA
D2e02	240.3 m <sup>2</sup>

**Effectifs admissibles :**  
120 + 4 personnel

## LÉGENDE

- Attente EF
- Attente évacuation EU
- Attente évacuation EV
- Plomberie évacuation EP
- Plomberie évacuation EU
- Plomberie évacuation EU EV
- Plomberie isolée Retour ECS
- Plomberie isolée ECS
- Contrôle alimentation hydraulique
- Siphone de Sol
- Robinet de puisage
- Grille de soufflage CTA
- Penetration ENEDIS pour Tableau Divisionnaire

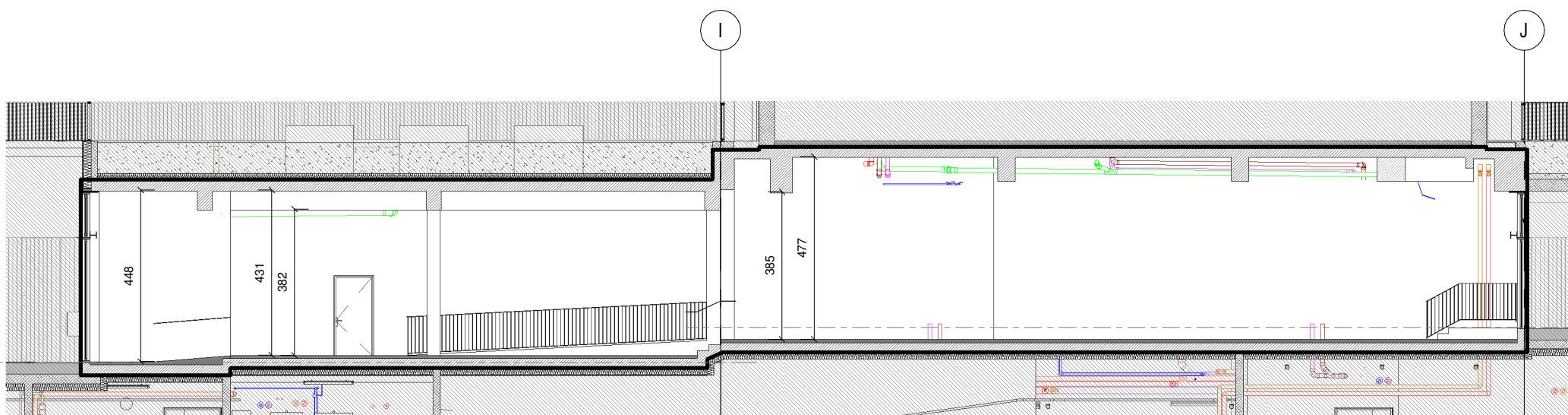
Echelle 0 1 2

Indice: 0 Date d'édition: 25 Mars 2021

RDB - P10  
41,52 NGF

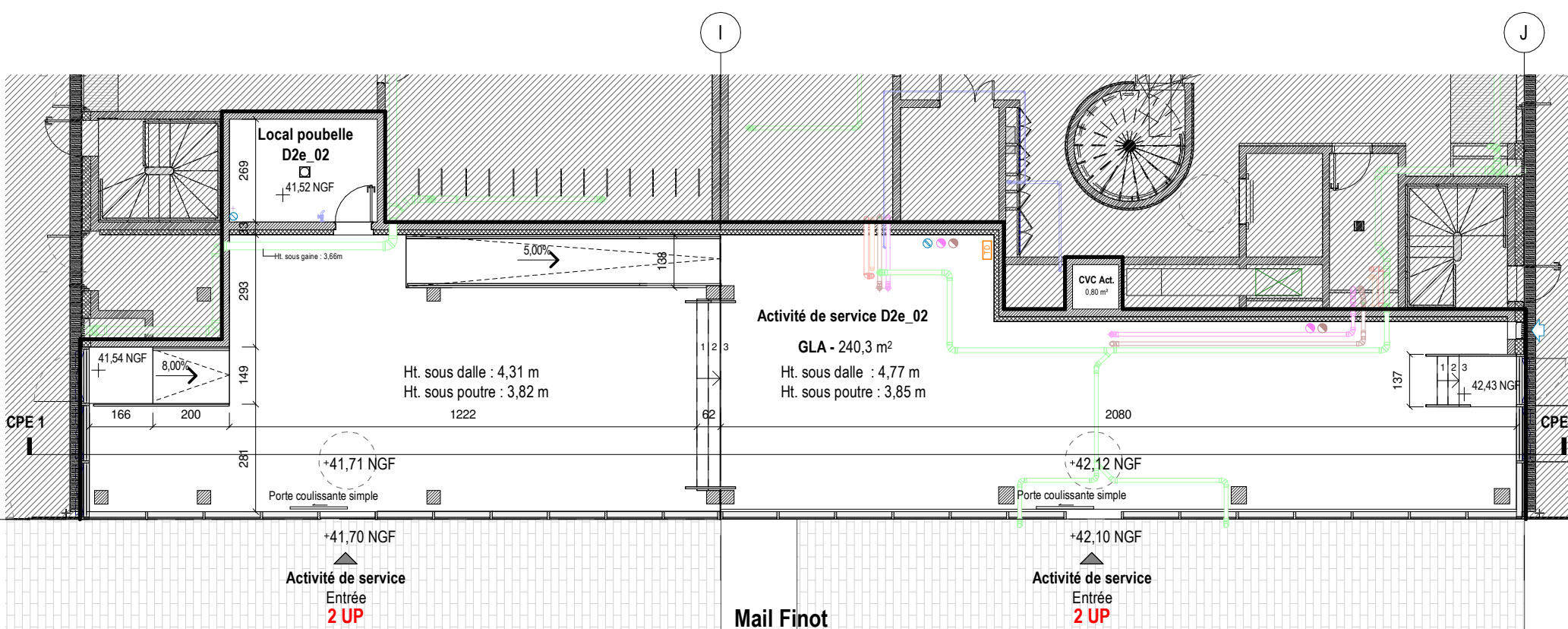
NIVEAU 01  
47,30 NGF

RDB - P11  
42,43 NGF



## CPE 1

1 : 150



## D2e\_02 - Activité

1 : 150

Mail Finot